

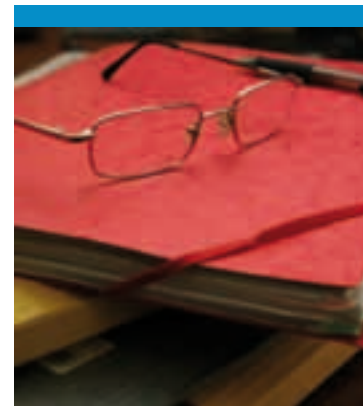
Le Conseil de développement en 3 questions

Le Conseil de développement de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a été créé en mai 2003. Depuis, les membres qui le composent s'impliquent dans l'avenir du territoire. Leur action reste néanmoins méconnue du grand public.



Qu'est-ce que le Conseil de développement ?

Son existence est prévue par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, dite loi Voynet. Il s'agit d'une instance regroupant les acteurs socio-économiques du pays d'Aubagne et de l'Etoile dont l'objectif est de fédérer les énergies, les forces vives, les bonnes volontés des "gens d'ici" autour de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet de territoire à taille humaine. Organe consultatif, le Conseil de développement est l'expression d'une démocratie participative organisée qui permet d'associer des citoyens, des représentants des milieux économiques, institutionnels et associatifs à la réflexion sur l'avenir de l'agglomération. De fait, il se veut le lien privilégié entre la société civile et les décideurs politiques.

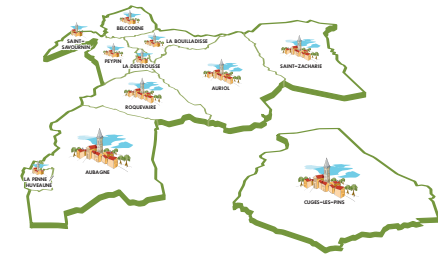


Quel est son rôle ?

Le Conseil de développement remplit une fonction consultative auprès des élus du Conseil communautaire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Il est consulté sur l'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation du Projet de territoire, sur tous les documents de planification territoriale à l'échelle de la communauté d'agglomération (schéma de cohérence territoriale, Plan de déplacements urbains, Plan local de l'Habitat...) ainsi que sur la mise en œuvre du Contrat d'agglomération. Il est habilité à formuler des avis, des propositions ou recommandations, y compris de manière prospective, sur toutes les questions relatives au développement durable, au sens large, de l'Agglo. Plus généralement le Conseil de développement peut être saisi par les élus et les citoyens, comme il peut se saisir de toute question relative au devenir du territoire communautaire (par exemple sur l'eau). Ses travaux prennent la forme d'avis et de préconisations étayés par des rapports présentés devant la commission compétente de la communauté.

Comment fonctionne-t-il ?

Le Conseil de développement ne comprend pas d'élus et agit en toute indépendance. Il est composé de personnes du mouvement associatif, des services publics, des syndicats de salariés, du monde de l'entreprise et de citoyens engagés dans la vie de leur cité. Ils se répartissent librement dans l'un des cinq groupes de travail de leur choix : Environnement et aménagement de l'espace, Organisation et évolution des services publics, Développement économique et emploi, Développement et valorisation de la vie sociale et du cadre de vie, Dynamisation du débat citoyen et de la démocratie participative. Ces groupes de travail se réunissent autant de fois qu'ils le souhaitent. Des assemblées plénières sont également organisées deux fois par an. La communauté d'agglomération alloue au Conseil des crédits : pour la formation de ses membres, pour son fonctionnement, sa logistique ainsi que pour la mise en œuvre de ses initiatives publiques. Elle finance également la mise à disposition de techniciens ou de personnes ressources dont le Conseil a besoin pour maîtriser les dossiers qu'il traite.



Sommaire

- Handicap P-2
- Développement économique et emploi P-2
- L'eau et sa gestion P-3
- Déchets et environnement P-3
- Transports et déplacements P-4
- Qu'est-ce que le Conseil de développement ? P-6

L'édito du président

Au nom de l'ensemble du Conseil de développement, c'est avec un immense plaisir que je vous adresse nos meilleurs vœux pour cette année 2008.

Comme vous le savez sans doute, nous allons vers notre sixième année de fonctionnement. Pendant cinq ans, tous les membres du Conseil ont poursuivi l'objectif de contribuer à l'éclosion d'un territoire à taille humaine. Celui-ci a finalement vu le jour le 1^{er} janvier 2007 avec la création du Pays d'Aubagne et de l'Etoile qui réunit les onze communes du bassin de l'Huveaune.

Pendant cinq ans, les représentants de la société civile que nous sommes ont trouvé un intérêt particulier à participer aux réflexions de notre Conseil. Car comprendre les enjeux, et apporter chacun sa contribution à la réflexion collective, c'est un pas supplémentaire vers la démocratie participative.

Dans ce numéro 5 d'Ensèn, nous vous présentons les principaux travaux que nous avons menés. Ce bilan d'activités de notre Conseil de développement est une source de réflexions pour le présent et l'avenir. Nous nous sommes en effet penchés sur de nombreux sujets d'actualité ou de prospective, comme l'urbanisme, les transports, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, le handicap... Ce bilan est riche, et de nombreuses préconisations ont soulevé un grand intérêt de la part des élus de la communauté d'agglomération.

En conclusion, je ne peux que formuler le vœu suivant : que ce conseil continue de fonctionner et de travailler en toute autonomie et en toute indépendance, avec un renouvellement de son effectif. Car sa richesse ne peut naître que de la diversité de personnes qui y contribuent.

Une nouvelle fois, bonne année à tous et toutes.
Paul DELBOSC

Handicap

> **Sollicité** par l'association des **Paralysés de France**, le Conseil a réaffirmé le principe de la loi du 11 février 2005 qui garantit "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées".



> **Le Conseil a dressé un état des lieux de la situation en pays d'Aubagne et de l'Etoile a été dressé.** Il met en exergue les lacunes subsistant en matière d'accessibilité et a servi de base à l'élaboration d'un plan de travail qui concerne tous les domaines d'application de la loi : déplacements, logement, scolarité, emploi, loisirs et culture.

> **Il a également milité pour la création d'une commission intercommunale de l'accessibilité.** Une démarche qui a abouti le 23 octobre 2007. Depuis il y participe activement.

Développement économique et emploi

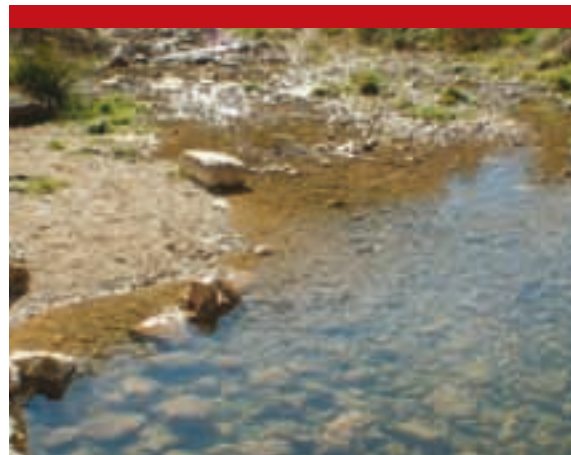
> **Le Conseil participe à la réflexion sur le développement économique du territoire** en tenant compte de ses différentes composantes et en mettant l'accent sur le lien existant entre filière argile, tourisme et emploi.

> **L'intérêt pour la réouverture de la voie Valdonne** est réaffirmé en considérant que le projet *constituerait un atout en matière de mobilité professionnelle et de tourisme de voisinage.

> **En partant du constat que de nombreuses offres d'emploi demeurent insatisfaites**, une étude sur l'adéquation entre offre et demande d'emploi a été lancée. Elle a abouti à la création d'une commission ad hoc qui s'intéresse tout particulièrement à la formation des demandeurs d'emploi.

> **Comment séduire de nouveaux touristes**, et notamment les croisiéristes, en les incitant à passer une nuit en pays d'Aubagne et de l'Etoile ? C'est la réflexion menée actuellement par le Conseil. Dans cette optique, il œuvre tout particulièrement à la promotion des Chemins de l'Argile.

L'eau et sa gestion



> **En s'intéressant à l'eau et à sa gestion**, le Conseil s'est auto-saisi d'une question qui ne relève pas d'une compétence de l'Agglo. Il a adopté une position de principe : "l'eau n'est pas une marchandise comme les autres, c'est un bien commun de l'humanité".

> **Le Conseil a proposé la création d'une instance mutualisant** les moyens à l'échelle du territoire afin d'apporter assistance et conseils à l'ensemble des maires qui, quel que soit le mode de gestion (régie ou délégation), demeurent responsables du service public de l'eau.

> **Lancement d'une étude comparative sur le tarif de l'eau dans les 11 communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.** Celle-ci a démontré que le coût de la gestion privée reste supérieur de 30 à 40% à celui de la gestion publique.

> **Le Conseil a organisé une réunion avec Michel Partage**, le maire de Varages, qui a lancé l'Appel "aux élus et usagers des communes et intercommunalités pour une gestion publique de l'eau potable en France".

Déchets et environnement



> **Le Conseil de développement a pris une position ferme** en refusant l'incinération des déchets. Dans le même temps, il a souscrit au "Plan d'élimination des déchets" du Conseil général qui fait le choix du compostage.

> **Les conseillers adhèrent** aux principes du développement durable et veulent mettre l'accent sur les économies d'énergie que chacun d'entre nous peut réaliser.

> **Le Conseil s'est lancé dans une action de vulgarisation** auprès des associations. Quatre réunions publiques ont été organisées afin de sensibiliser les responsables associatifs sur la nécessité de trier nos déchets.

> **Plusieurs conseillers participent activement** au comité de suivi sur la création de l'usine de tri-compostage.

> **Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**, le Conseil se penche sur la question des économies d'énergie en matière d'habitat et de transports, en insistant sur le déficit d'information du grand public.

Transports et déplacements

> **Le PDU (Plan de déplacements urbains)**, le Conseil en a fait son affaire en participant à son élaboration. Il a insisté sur l'indispensable concertation des usagers, finalement érigée en priorité numéro une du Plan.

> **A maintes reprises**, le Conseil s'est prononcé en faveur de la réouverture de la voie Valdonne et de la construction de la 3^{ème} voie ferrée entre Marseille et Aubagne. Deux projets structurants dans la perspective d'offrir une alternative crédible à la voiture.



> **Le Conseil s'oppose à l'élargissement de l'A52** entre Pas-de-Trets et Pont de l'Etoile. Un projet qui sacrifie "au tout voiture" et qui n'améliorera en rien la densité du trafic sur la D96, où la circulation engendre des problèmes en terme de transport, de sécurité et de santé publique.

Le Conseil a relancé la communauté d'agglo pour activer la mise en place d'un comité de suivi du PDU.

> **Dans le cadre de la refonte du réseau de transport en commun**, le Conseil a défendu un parti pris : privilégier la qualité du service sur son coût. Une volonté traduite dans le cahier des charges du délégataire du service public par la mise en œuvre d'un indicateur qualité.



Les débats que nous voulons pouvoir lancer, ou relancer

La LGV Paca et le devenir de la 3^{ème} voie entre Marseille et Aubagne ; urbanisation et mitage de l'espace ; vie des noyaux villageois et commerce de proximité ; Plan local de l'habitat et application de la loi SRU ; inventaire des équipements à vocation communautaire en matière de sports et de culture ; création d'un sentiment d'appartenance au territoire ; localisation du centre de tri-compostage ; sensibilisation au tri des déchets et aux économies d'énergie...